

Rencontre avec le sénateur Patrick Chaize

Rien ne doit être enlevé des amendements



Plusieurs amendements portés par la FDSEA ont été ajoutés à la loi finalement approuvée par l'Assemblée nationale le 25 juin dernier. La Loi Besson-Moreau sera à nouveau étudiée une dernière fois au Sénat le 15 septembre lors de la Commission mixte paritaire pour conclure sur son application à partir de la fin d'année. Les membres de la FDSEA de l'Ain veulent sécuriser leurs acquis. Aussi à l'issue du conseil d'administration, Adrien Bourlez, Jonathan Janichon, secrétaire général adjoint, président de la section bovine et Joelline Guth animatrice, ont rencontré le sénateur Patrick Chaize pour lui faire part de leurs inquiétudes et récolter des certitudes comme cette garantie que la loi ne sera pas modifiée suite aux décisions prises, que leurs six amendements y figurent bien. Pour le président de la FDSEA, « Rien ne doit être enlevé, mais si plus à ajouter c'est oui ! il nous faut des avancées sur la contractualisation, avec une durée des prix d'un minimum de trois ans ainsi qu'une clause de revoyure avec aléas climatiques et pertes agricoles et surtout la prise en compte des coûts de production avec un

étiquetage des prix dans les GMS et une juste rémunération au producteur. »

Pour Jonathan Janichon, président de la section bovine, « c'en est assez de mentir au consommateur. Le « on rémunère les agriculteurs du département » dans les GMS n'est pas vrai. L'instauration du rémunéra-score est une bonne chose, il offrirait la possibilité aux consommateurs de choisir ses produits en connaissance de cause, avec plus de transparence. » Patrick Chaize a écouté les interrogations des membres délégués de la FDSEA en apportant cette précision : « la difficulté elle est entre les lobbys et les défenseurs de l'agriculture, ils n'ont pas les mêmes combats. Il ne faut pas attendre après l'Europe mais réfléchir au niveau français pour prouver que cela marche. L'innovation est là, sur le terrain elle est à faire fructifier à accompagner et pas l'inverse ». ■

L'Ain Agricole
Jeudi 16 Septembre 2021